

Mémorandum américain concernant la proposition Schuman (16 mai 1950)

Légende: Dans ce mémorandum qui précède la réaction officielle et positive du président américain Harry S. Truman, le plan Schuman est présenté comme une initiative favorable pour la politique internationale des États-Unis.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Collections, COL. Sources américaines sur Jean Monnet, JMAS. Schuman Plan, JMAS63.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_americaain_concernant_la_proposition_schuman_16_mai_1950-fr-2677c5f1-2e4f-4a8e-8cd0-3aadae8ad6b8.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Mémoire pour le Président

DEPARTEMENT D'ETAT – WASHINGTON 17 mai 1950

Le secrétaire d'Etat Acheson a envoyé un télégramme considérant qu'il serait souhaitable que vous rendiez quelques mots d'éloge, à l'occasion de la conférence de presse de demain, sur la proposition de M. Schuman relative à la mise en commun des industries françaises et allemandes du charbon et de l'acier. Je vous suggère ci-joint cette déclaration rédigée à votre attention.

Je vous transmets par la même un mémoire relatif à la proposition Schuman, pour votre information personnelle et confidentielle.

James E. Webb
adjoint au secrétaire d'Etat

Pièces jointes:

1. Déclaration
2. Mémoire

16 mai 1950

MEMORANDUM SUR LA PROPOSITION SCHUMAN RELATIVE A LA MISE EN COMMUN DES INDUSTRIES DE CHARBON ET D'ACIER FRANCAISES ET ALLEMANDES

Le secrétaire d'Etat et l'ambassadeur Bruce, ainsi que le département d'Etat et l'A.C.E., croient fermement que M. Schuman a fait sa proposition dans le but d'essayer de résoudre le problème essentiel et épineux du rapprochement franco-allemand et ce, comme un premier pas vers une association rapprochée des nations européennes, condition indispensable à l'accomplissement de nos objectifs politique, économique et stratégique en Europe. Nous croyons que l'objectif fondamental de la proposition est de rendre les industries lourdes française et allemande si étroitement interdépendantes que les Français pourront prendre part à la politique et au développement de l'industrie lourde allemande, atténuant ainsi la crainte française de la résurgence de l'agression allemande et donnant dans le même temps aux Allemands de l'Ouest des droits acquis les intégrant dans l'Europe occidentale, comme ceux qui leur assurent leur intégration dans la communauté occidentale.

La proposition de M. Schuman relative à la mise en commun des productions du charbon et de l'acier française et allemande, sous le commandement d'une «Haute Autorité» conjointement constituée, a été déclarée dans des termes génériques, sans mention des détails ni de la manière dont la proposition sera mise en œuvre. Les informations ultérieures que nous avons reçues revêtent un caractère très général. Nous nous attendons à recevoir plus d'informations détaillées très prochainement, mais nous n'espérons pas de projet complet. Nous n'avons aucune preuve que la proposition soit déjà arrivée à ce stade de mise au point.

Le caractère général de cette proposition vise à réorganiser les industries de charbon et d'acier française et allemande au sein d'un seul et unique système économique qui aura pour tâche de développer la production dans les sites les plus productifs et les plus rentables, avec l'objectif d'accroître l'efficacité et la productivité des deux industries. A l'intérieur de cet espace, les droits de douane et les taux de fret discriminatoires appliqués sur le charbon et l'acier seront supprimés. Il est également question d'améliorer et d'égaliser les conditions de travail, notamment les salaires, les cotisations sociales et les impôts. Les industries seront placées sous une «Haute Autorité» composée de représentants indépendants choisis pas les gouvernements participants et dirigée par un président présumé impartial responsable de la résolution des différends. Les

Français soulignent fortement le fait qu'il ne s'agit pas d'une proposition de cartellisation et mettent l'accent sur son objectif premier qui est celui d'augmenter la production et sur le fait que celle-ci sera accessible à tous. Il a été suggéré qu'un représentant des Nations unies soit envoyé pour suivre le travail de la «Haute Autorité» et en rendre compte à l'ONU deux fois par an. Le système sera accessible à tous les pays européens producteurs.

La proposition Schuman a été largement saluée pour être la concrétisation de l'initiative de la France et de son leadership dans l'élaboration de telles propositions constructives potentiellement susceptibles de provoquer un mouvement dynamique dans le sens de l'intégration de l'Europe occidentale.

Les réactions du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest étaient en général très favorables et tout porte à croire qu'elle s'engagera de bon cœur dans les négociations portant sur l'accord. La réaction italienne était également favorable. Quant aux pays du Benelux, aucune réaction officielle ne nous est parvenue. La réaction des Britanniques était très circonspecte. Alors que M. Attlee a salué l'initiative française, il semble être improbable que les Britanniques adoptent une position résolue avant que les détails de la proposition ne soient mis au point à un stade plus avancé que celui dans lequel nous nous trouvons actuellement, et avant qu'une étude ne soit menée pour analyser l'impact d'une telle proposition sur le programme industriel britannique ainsi que sur les politiques du gouvernement relatives aux questions du plein emploi, des hauts salaires, etc.

Cette proposition a été épluchée longuement au sein du département d'Etat. Même si le secrétaire d'Etat et l'entière du département d'Etat ont chaleureusement salué l'initiative française, nous attendons de recevoir des détails supplémentaires avant de prendre une position finale. Nous entendons, bien sûr, souligner les risques inhérents à toute proposition susceptible de mener au contrôle monopolistique des activités économiques importantes. Nous souhaitons analyser l'effet qu'une telle proposition aurait sur nos objectifs politiques, économiques et stratégiques en Europe, sur la présence économique américaine dans les pays tiers et sur le développement du commerce multilatéral et non-discriminatoire. Même si nous voyons de grands avantages dans la mise en œuvre réussie de cette proposition et même si nous désirons l'encourager au maximum, nous ne pouvons la soutenir de manière définitive que lorsque nous en recevons plus de détails.

Nous avons le sentiment, toutefois, que l'initiative française est une initiative très importante qu'il ne faut pas laisser déchoir par négligence ou par crainte qu'elle puisse donner lieu à des pratiques restrictives. Par ailleurs, nous saluons tout spécialement le retour de la France à une position de leadership et en tant que pays générateur d'idées, surtout lorsqu'il s'agit d'un geste envers l'Allemagne, ayant d'autant plus de valeur venant de la part de la France que s'il venait d'un autre pays.

Le gouvernement français n'a consulté, avant de soumettre sa proposition, ni le gouvernement des Etats-Unis, ni celui de la Grande-Bretagne, ni aucun autre gouvernement.

DECLARATION PROPOSEE pour LA CONFERENCE DE PRESSE DU PRESIDENT DU 18 MAI

La proposition de M. Schuman qui vise à mettre en commun les industries de charbon et d'acier française et allemande est un acte constructif d'homme d'Etat. Nous la saluons. Par cette proposition, la France perpétue sa tradition de leadership dans la solution des conflits en Europe. L'accueil général favorable de cette proposition en Allemagne est également très encourageant.

Cette proposition jette les fondements d'une toute nouvelle relation entre la France et l'Allemagne et ouvre un nouvel horizon pour l'Europe. Bien entendu, il y aura de nombreux problèmes à résoudre pour l'accomplissement de ce plan de longue haleine. Mais je suis convaincu, toutefois, que la manière ingénieuse dont cette proposition a été pensée peut également régler tous les détails du plan, pour qu'il profite, non seulement aux pays directement concernés, notamment ceux actifs dans ces industries et ceux qui utilisent ces produits, mais aussi à l'entière du monde libre.

